

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze le 20 juin à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents :

Mesdames Marie-Hélène GOUEDARD, Anaïs ESNAULT, Françoise DUPUIS, Audrey CALMUS, et Messieurs Yannick VILLAIN, Michel CLOUZEAU, Raymond BLANDUREL, Stéphane SURREL, Ludwig GRAS et Claude FRACHET.

Arrivée de Mme Ophélie FLAUX à 19 h 35

Absents excusés :

- Mme Mylène WEGMANN qui donne son pouvoir à Mme Ophélie FLAUX
- M. Pierre-François DRECROIX qui donne son pouvoir à M. Ludwig GRAS
- M. Nicolas MAQUAIRE

Absent non excusé :

M. Roland VANHOVE

Secrétaire de séance :

- Mme Audrey CALMUS

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2014
2. Désignation des délégués : Elections sénatoriales
3. Désignation des suppléants : Elections sénatoriales
4. Validation planning NAP et activité extra-scolaire
5. Validation des nouveaux horaires pour les agents titulaires
6. Point sur les recrutements
7. Commission communale des Impôts Directs
8. Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz
9. Numérotation d'une maison Rue de la Grand Cour
10. Affaires et questions diverses :
 - Dégradation et dépôt sauvage
 - L'aire de jeu à Loivre
 - Le 14 juillet
 - La Salbrette

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet l'adjonction au Conseil Municipal le point suivant :

- La dématérialisation de la chaîne comptable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2014

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

2) Election sénatoriale

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.228 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

- Election des délégués :

Monsieur le Maire propose une liste de 3 candidats : M. Pierre-François DECROIX, M. Yannick VILLAIN et Mme Marie-Hélène GOUEDARD.

Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin est le suivant :

- Mme Marie-Hélène GOUEDARD a obtenu 11 suffrages
- M. Yannick VILLAIN a obtenu 11 suffrages
- M. Pierre-François DECROIX a obtenu 10 suffrages
- M. Claude FRACHET a obtenu 1 suffrage

Mme Marie-Hélène GOUEDARD a été proclamé élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Yannick VILLAIN a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Pierre-François DECROIX a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Claude FRACHET n'a pas été proclamé élu au 1^{er} tour.

- Election des suppléants :

Monsieur le Maire propose une liste de 3 candidats : Mme Anaïs ESNAULT, M. Nicolas MAQUAIRE et M. Claude FRACHET.

Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin est le suivant :

- Mme Anaïs Esnault a obtenu 11 suffrages
- M. Nicolas MAQUAIRE a obtenu 11 suffrages
- M. Claude FRACHET a obtenu 10 suffrages

Mme Anaïs ESNAULT a été proclamé élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Nicolas MAQUAIRE a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Claude FRACHET a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

3) Validation du planning NAP, activités extra-scolaires, des nouveaux horaires des agents titulaires et point sur les recrutements

Madame GOUEDARD donne des informations sur les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) qui se dérouleront de 15 h 45 à 16 h 30. Cinq encadrants seront à disposition des enfants : 2 agents titulaires, un contrat « Avenir » et deux contrats « CAE/CUI ».

Il y aura classe le mercredi matin et un système de garderie l'après-midi de 20 places pour les enfants âgés de plus de 6 ans. Les membres du Conseil Municipal auront à réfléchir sur un tarif pour l'après-midi du mercredi basé sur celui des assistantes maternelles de la commune afin de ne pas les défavoriser.

Monsieur le Maire a rencontré quelques jeunes pour le contrat « avenir » et rencontrera prochainement les candidats au contrat « CAE/CUI ».

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valident ces différents points.

4) Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire signale que le code général des impôts directs prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Suite aux récentes élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire propose donc une liste de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent la liste proposée.

5) Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.

Monsieur VILLAIN, Maire, expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

L'action collective des syndicats d'énergie, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application

à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323

- que la redevance due au titre de 2014 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

6) Demande d'une numérotation pour une maison

Une maison d'habitation est actuellement en construction Rue de la Grand Cour et il convient de lui donner un numéro.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le n° 3bis à cette résidence.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette attribution.

7) La mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne comptable

Il s'agit de dématérialiser la chaîne comptable, financière et budgétaire.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette dématérialisation et autorisent le Maire à procéder aux démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

8) Affaires et questions diverses

✓ Monsieur le Maire constate :

- plusieurs dégradations sur le Village. Une note d'informations sera remise aux parents afin que ces derniers soient vigilants durant les congés scolaires.

- de nombreux dépôts sauvages, détritiques, stock d'alimentation périmé, ...

Ces incivilités sont regrettables car les agents communaux passent leur temps à remettre en état au lieu de procéder à l'entretien du Village.

Si cette situation continue, Monsieur le Maire se verra dans l'obligation de prendre des arrêtés municipaux sanctionnant les auteurs de ces incivilités.

✓ Madame DUPUIS fait le point sur le dossier de « l'Aire de Jeux » :

- Toutes les subventions sont accordées
- La commande des jeux est passée
- La livraison des jeux se fera en plusieurs fois. Les délais sont de 6 à 7 semaines (1^{ère} quinzaine d'août)
- L'implantation des jeux est définie

Les travaux de maçonnerie seront effectués par les employés communaux. La Municipalité aurait besoin du prêt d'une mini-pelle.

✓ Monsieur le Maire signale que les pompes à la Salbrette vont être mises en service prochainement. Les services de l'EDF doivent changer la puissance d'un disjoncteur.

✓ Monsieur Claude FRACHET intervient pour dire :

- qu'un administré demande un ralentisseur. Monsieur le Maire précise que des campagnes de mesure vont être mise en place et qu'il verra les gendarmes à ce sujet.
- Que la haie d'un habitant du Village dépasse largement sur la voie publique.

✓ Madame Audrey CALMUS fait savoir qu'une grille de buse est dessoudée près du lavoir et souhaite que des fleurs soient plantées. Monsieur VILLAIN transmettra cette demande à la commission Aménagement du Territoire.

✓ Monsieur Michel CLOUZEAU signale que les travaux de voirie interviendront sur la Celle Saint Cyr à partir du 30 juin 2014.

✓ Monsieur Raymond BLANDUREL fait remarquer que les ronces envahissent les chemins dans les bois. Si les chemins sont publics, les agents communaux feront un passage.

- ✓ Madame DUPUIS a participé à une réunion de la commission d'aménagement du territoire organisée par la CCJ. Beaucoup de travaux sont prévus et chaque commune doit remettre une liste à la CCJ concernant les biens du Village, comme lavoir, château, belle demeure,... afin de prévoir une éventuelle réfection de ces bâtiments.
- ✓ Madame Anaïs ESNAULT annonce qu'un administré a de l'eau qui stagne devant sa maison. S'agissant d'une départementale, la personne à contacter est Monsieur MOCQUOT de la DDT.
- ✓ Monsieur Stéphane SURREL signale que le panneau « Ruban » est ancien et qu'il faudrait prévoir de le changer. Il s'agit de la même départementale que précédemment.
- ✓ Madame Marie-Hélène GOUEDARD cherche un conseiller pour se rendre avec elle à une réunion de Pôle Emploi au sujet des contrats CAE/CUI qui est prévue le vendredi 27 juin à 14 heures.

Fin de séance à 20 h 40